

## BARÈME HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Prestations	% Honoraires* appliqués sur le prix de vente Maximum
<b>Ventes Immobilières</b>	
Biens de 1 à 100 000 €	Commission forfaitaire de 10 000 € TTC
Biens compris entre 100 000 € et 200 000 €	7 % TTC
Biens compris entre 200 000 € et 400 000 €	6 % TTC
Biens compris entre 400 000 € et 600 000 €	5 % TTC
Biens à partir de 600 000 €	4 % TTC

\* les tranches ne sont pas cumulatives, les honoraires seront arrondi à l'euro supérieur ou inférieur